



SECTEUR INDUSTRIEL



Revitalisation des secteurs industriels

L'aide financière offerte par la Ville de Montmagny est applicable sur les travaux de construction, de reconstruction, d'agrandissement, de rénovation et de transformation d'un bâtiment à vocation industrielle.

NATURE DE L'AIDE

L'aide financière offerte par la Ville consiste à accorder un crédit de taxe foncière établi comme suit :

- **Exercice financier où la valeur des travaux est portée au rôle foncier et l'exercice financier complet suivant :**
Crédit de taxe de 100 % sur la hausse de la valeur foncière à la suite des travaux
- **2^e exercice financier (suivant les travaux)¹**
Crédit de taxe de 50 % sur la hausse de la valeur foncière à la suite des travaux
- **3^e exercice financier (suivant les travaux)²**
Crédit de taxe de 25 % sur la hausse de la valeur foncière à la suite des travaux

CRÉATION D'EMPLOIS*

- 1** Possibilité d'un crédit de taxe de 75 % si les travaux permettent la création d'emplois
- 2** Possibilité d'un crédit de taxe de 50 % si les travaux permettent la création d'emplois

* Pour être admissible à cette majoration, le nombre d'emplois réguliers créés doit être supérieur à 10 ou doit équivaloir à plus de 15 % du nombre total d'employés réguliers.



INFORMATION

EMMANUELLE FORAND Superviseure aux permis et aux inspections
143, rue St-Jean-Baptiste Est, Montmagny (Québec) G5V 1K4
418 248-3361, poste 2043 | eforand@ville.montmagny.qc.ca
ville.montmagny.qc.ca